



## MOTION SUR LA REFORME DE LA PRESCRIPTION PENALE

L'Union des Jeunes Avocats de PARIS, réunie en commission permanente, le 23 novembre 2016 :

*Connaissance prise des dispositions de « la proposition de loi portant réforme de la prescription pénale »,*

**RAPPELLE** le caractère cardinal de la prescription et l'impérieuse nécessité de rendre une décision de justice dans un délai raisonnable,

**DENONCE** le fait que ladite proposition conduit à remettre en cause la prescription de l'action publique en ce qu'elle prévoit :

- le doublement des délais de prescription pour les crimes et les délits ;
- une définition large de ses causes interruptives et suspensives ;
- la généralisation des reports de prescription en matière d'infractions occultes ou dissimulées.

**DEPLORE** que le législateur mésestime l'impact de l'écoulement du temps sur :

- le dépérissement des preuves matérielles, la fragilisation des témoignages et des souvenirs des plaignants ;
- l'affaiblissement des moyens de défense,

Lesquels aggraveraient les risques en matière d'erreur judiciaire.

**DENONCE** le fait que les modifications proposées entretiennent les victimes dans l'espoir chimérique d'une décision de justice qui les satisfasse,

**SOULIGNE** en outre le risque d'encombrement supplémentaire des Juridictions.

**CONDAMNE** donc en toutes ses dispositions la proposition de réforme de la prescription pénale.